



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15 / 10 / 2024

Dossier complet le : 21 / 10 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0340

1 Intitulé du projet

Installation de 6 ombrières photovoltaïques et de 2 boulodromes sur la commune d'Oppède (84).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
Mairie d'Oppède	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
2 1 8 4 0 0 8 6 9 0 0 0 1 0	Collectivité territoriale
Représentant de la personne morale : ☐ Madame	☒ Monsieur
Nom	Prénom(s)
GERAULT	Jean-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur des aires de stationnement)	Projet soumis à examen au cas par cas si : Production $\geq$ 300 kWc Puissance totale produite : 600 kWc (Sur le boudrome + sur les aires de stationnement). Puissance produite sur boudrome < 300 kWc, donc projet non soumis à examen au cas par cas dans le cadre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation de 6 ombrières photovoltaïques couvrant un parking existant, en la création de deux boudromes avec ombrières, pour une puissance produite totale de 600 kWc, et la construction d'un kiosque. Le projet se situe Rue des Poulivets à Oppède.
La surface des ombrières s'élève à 2 809 m².

Les eaux pluviales des ombrières seront collectées par des gouttières, descendant le long des poteaux des ombrières, et raccordées vers les fossés du parking.
Aucuns travaux de démolition ne sont envisagés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la production d'énergie (600 kWc) à partir des panneaux solaires mis en place sur les aires de stationnement et sur les boudromes.
L'énergie produite sera revendue en totalité.
Ces panneaux auront un double usage puisqu'ils serviront également d'ombrages pour les véhicules stationnés et les boudromes.
Les boudromes auront un usage récréatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet nécessite :

1 - Zone de stationnement :

- Terrassement et ancrage des massifs et poteaux;
- Installation de la charpente des ombrières;
- Pose des panneaux solaires et gouttières;
- Raccordement des gouttières aux fossés et des panneaux solaires au réseau électrique.

2 - Boulodrome

- Terrassement;
- Ancrage des massifs;
- Mise en place de la structure et du stabilisé;
- Pose des poteaux;
- Installation de la charpente des ombrières et des panneaux solaires;
- Raccordement des gouttières aux fossés et des panneaux solaires au réseau électrique.

3 - Club house

- Terrassement;
- Mise en place de la structure et de la dalle béton;
- Montage du bâtiment.

La durée du chantier est estimée à 4 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Production d'électricité :

Un plan de maintenance sera mis en place, à savoir : Maintenance préventive (contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs, etc.) et maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation photovoltaïque).

Risque inondation :

Le projet se situe en zone inondable.

Lors de la conception du projet, la charpente des ombrières photovoltaïques sera dimensionnée par une entreprise spécialisée en fonction de l'étude de sol qui sera réalisée et des vitesses d'écoulement. Les poteaux seront ancrés dans le sol à une profondeur suffisante pour permettre leur résistance aux écoulements et à l'accumulation de potentiels embâcles.

Les onduleurs et le matériel électrique nécessaires au bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque seront fixés aux poteaux à une hauteur supérieure à la hauteur d'eau de référence de telle manière à être positionnés au-delà de tout risque inondation.

Démantèlement :

Gérée pendant 30 ans par SYS III, l'exploitation et la propriété de la centrale seront ensuite transmis à la commune d'Oppède. L'exploitation durera donc minimum 30 ans et pourra durer de nombreuses années plus tard.

Au terme de l'exploitation, la structure, les modules et les fondations seront entièrement retirés. L'intégralité de ces matériaux pourront être recyclés ou réutilisés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (construction d'un club-house)
Permis d'aménager (création de deux boulodromes)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Contenance cadastrale des parcelles du projet	9 492 m ²
Nombre d'ombrières photovoltaïques	6
Surface couverte par les panneaux photovoltaïques	2 809 m ²
Puissance totale photovoltaïque	600 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	À environ 1,5km au Sud de la ZNIEFF de type 2 "Le Calavon" (Identifiant : 930020332). À environ 1,6km au Nord de la ZNIEFF de type 2 "Petit Lubéron" (Identifiant : 930012362).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	À environ 1,8km au Nord de l'arrêté de protection de biotope "Grands rapaces du Lubéron" (Identifiant : FR3800167).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Dans le parc naturel régional du Lubéron (Identifiant : FR80000003)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales du Vaucluse.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	En partie dans la zone humide "Prairies humides d'Oppède" (Identifiant : 84PNRL232) selon le site https://sig.reseau-zones-humides.org/ La partie en zone humide correspond au parking existant, qui est artificialisée et donc ne semble pas avoir de caractère écologique typique d'une zone humide. De plus, sur cette zone, seules des ombrières seront mises en place, n'impactant pas le sol.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI Cavalon-Coulon
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 20 juin 2024
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	À environ 1,6km au Sud du site Natura 2000 Directive Habitats "Le Calavon et l'Encrême" (Identifiant : FR9301587) À environ 1,7 km au Nord du site Natura 2000 Directive Habitats "Massif du Lubéron" (Identifiant : FR9301585) À environ 1,6 km au Nord du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Massif du Petit Lubéron" (Identifiant : FR9310075)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur une zone déjà artificialisée en partie, en raison de la présence du parking (il n'y aura donc pas de perturbations ou dégradations sur la zone parking). Les boulodromes et le kiosque seront créés sur une surface d'environ 1500 m², aujourd'hui enherbé mais sans usage. Cette zone se situe en limite d'urbanisation et ne présente, par conséquent, pas un intérêt écologique majeur (ni faune, ni flore n'a été relevé).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 1,6 km de la zone Natura 2000 la plus proche et est sans connexion écologique directe avec ce milieu. Aucune incidence n'est donc attendue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet implique le changement d'usage d'un espace enherbé en boulodromes. Cependant : - Ni coupe, ni élagage d'arbres ne sont envisagés. Les arbres dessouchés seront replantés par la commune. - Aucun enjeu particulier n'a été relevé puisqu'il n'y a ni faune, ni flore.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation (PPR Calavon-Coulon approuvé le 20 juin 2024). Une étude hydraulique a été réalisée. Celle-ci est annexée au présent dossier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier sera source de bruit. Cependant, celle-ci sera provisoire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les activités citées. En effet : - La zone parking ne change pas d'usage; - La zone boulo-dromes est actuellement enherbée, et sans usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements sera recyclé ou valorisé selon les filières approuvées.

L'impluvium au droit des ombrières se verra collecté par des gouttières, raccordées aux fossés pluviaux.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le principal risque concerne le risque inondation. Une étude hydraulique est annexée au présent dossier. Les dispositions constructives sont rappelées ci-dessous.

La sous-face de la charpente des ombrières sera positionnée au plus bas à 0.70 m au-dessus de la cote de référence dans la zone d'aléa la plus forte.

Lors de la conception du projet, la charpente des ombrières photovoltaïques sera dimensionnée par une entreprise spécialisée en fonction de l'étude de sol qui sera réalisée et des vitesses d'écoulement. Les poteaux seront ancrés dans le sol à une profondeur suffisante pour permettre leur résistance aux écoulements et à l'accumulation de potentiels embâcles.

L'espacement des poteaux permet de se prémunir contre tout risque de retenue des embâcles classiques.

Les onduleurs et le matériel électrique nécessaires au bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque seront fixés aux poteaux à une hauteur supérieure à la hauteur d'eau de référence de telle manière à être positionnés au-delà de tout risque inondation.

L'implantation des panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières permet une transparence hydraulique presque totale du projet.

Ainsi, l'ensemble des dispositions constructives citées dans l'étude hydraulique en annexe permettent de justifier de la conformité du projet et de justifier l'absence d'impact aux tiers et la non-aggravation du risque inondation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Un site aujourd'hui sans usage pour la zone bouliodromes sera utilisé à usage récréatif et pour la production d'énergie renouvelable, participant ainsi à la transition énergétique ;
- L'opération est située en dehors des sites Natura 2000 et ne présente ni faune ni flore ;
- Des mesures constructives seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement (notamment le risque inondation). Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative notamment).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plans de coupes	☒
2	Notice architecturale	☒
3	Etude hydraulique	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GERAULT

Prénom Jean-Pierre

Qualité du signataire Maire

Pour le maire empêché
Par délégation
Le Conseiller délégué
Pascal MARTIN
64580

A ORPEDE

Fait le 15/10/2024

Pour le maire empêché
Par délégation
Le Conseiller délégué
Pascal MARTIN
64580

Signature du (des) demandeur(s)